

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4420**

commune (s) : Vénissieux

objet : Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Marché n° 1 - Travaux de voirie et réseaux divers - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4420**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Marché n° 1 - Travaux de voirie et réseaux divers - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) relatif à la viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel à Vénissieux.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014 dans le cadre de la politique "Construire une métropole à dimension humaine - Favoriser la mixité - Favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire".

Par délibération n° 2009-0653 du 6 avril 2009, le Conseil a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme B1 - Favoriser la mixité, pour les études et les travaux préparatoires, pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Par délibération n° 2012-3388 du 10 décembre 2012, le Conseil a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O1974 pour un montant total de 2 075 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de travaux de voirie et de réseaux divers relatif à la viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel à Vénissieux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 juin 2013, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Guintoli Rhône-Alpes/EHTP Rhône-Alpes/Siorat Rhône-Alpes, en solution de base, pour un montant de 399 826,50 € HT, soit 478 192,49 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché n° 1 - Travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) relatif à la viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel à Vénissieux et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Guintoli Rhône-Alpes/EHTP Rhône-Alpes/Siorat Rhône-Alpes, en solution de base, pour un montant de 399 826,50 € HT, soit 478 192,49 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1974, le 10 décembre 2012 pour la somme de 2 425 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.